CITADIA

L'EXCELLENCE DES TERRITOIRES

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal
steuliv lechel ar c'hêraozel strishunvel

Département du Finistère (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1 Servitudes d'Utilité Publique

Plan n° 10

Version pour approbation en conseil communautaire en date du 09 février 2023

Échelle 1 : 10 000

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 02-2021 - DDTM 29, 2022

Planche N° 10 / 12

Liste des Servitudes d'Utilité Publique du territoire de Quimperlé Communauté

- AC1 - Monuments historiques
- AC1 - Protection des monuments historiques - Périmètre de protection
- AC2 - Protection des sites et monuments naturels - Sites inscrits
- AC4 - Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (SPR)

AS1 - Protection des eaux potables et minérales :

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- AS2 - Protection des établissements ostréicoles
- EL3 - Protection des cours d'eau relative aux servitudes de halage et de marchepied le long du fleuve La Laita, de la rivière Isole et de la rivière Ellé (non cartographié)
- EL8 - Alignements lumineux et non lumineux (Projet de servitude, pas de servitude actée)
- EL8- Alignements lumineux et non lumineux (Projet de servitude, pas de servitude actée)

EL9 - Servitude de passage piétons le long du littoral :

- Servitude de droit - Articles L121-31 à L121-37 et R121-9 à R121-32
- Servitude modifiée
- EL11 - Interdiction d'accès sur voie express
- I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (*)
- I3 - Protection des canalisations de transport de gaz (non cartographié)

I4 - Protection des lignes électriques (**) :

- Aérien
- Souterrain
- I4 - Protection des lignes électriques (**)

PM1 - Risques naturels prévisibles : PPR Inondation de Quimperlé / Trémével

- Zone blanche
- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge
- Zone rouge industrielle

PT1 - Protection radioélectrique électromagnétique :

- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles :

- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement
- Secteur de dégagement
- PT3 - Protection des câbles de télécommunications
- T1 - Zone d'emprise ferroviére en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude à l'extérieur des zones de dégagement (Non cartographié : concerne toutes les communes hors servitude T5)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Commune

* I1 : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du(des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer, auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément aux dispositions du code de l'environnement.

** I4 Réseau HTA de distribution Enedis non cartographié - contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité

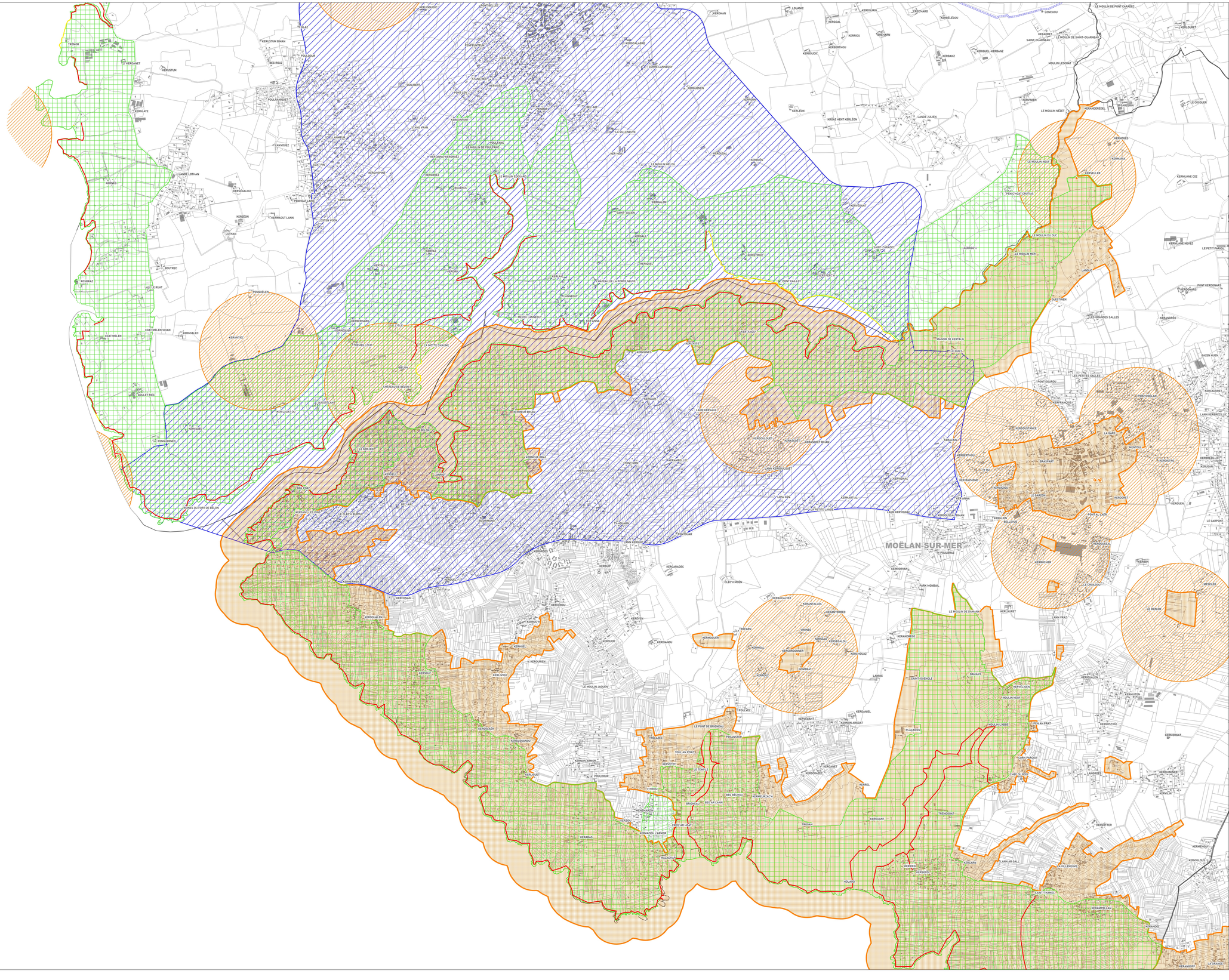
MOËLAN-SUR-MER
KERGOSTANCE
LE GARZON
KERGOUSTAL
KERBOCHER
KERBIN
LE MENHIR
KERVIGLOU
KERMENGUY
KERAMPOUL
KERANDOZ
KERANGOFF
LA GRANGE
KERMORVAN
PARK MONBAIL
KERCARADEC
CLECH MOËN
KERANGALVEZ
KERANTALLEC
KERMANTORREC
LE MOULIN DE DAMANY
KERGUERET
LANN VRAZ
KERMOQUER
KERMADIOU
KERBOURIEN
LE MOULIN JADUEN
KERHUEL
KERGOLF
KERLIVIOU
KERGOALER
KERGUANOU
KERLOUET
KERMOR ARMOR
KERMOR ARVOR
FOULDOUR
KERVEVEN
KERGUEN
KERVOUEZ
KERMOUSTER
KERMOUSTER BIHAN
KERGOUR
KERGOUR BIHAN
KERGOUR BRAS
KERGOUR BIHAN
KERGOUR BRAS
KERGOUR